

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/CN.4/L.1445
2 mars 1979
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Trente-cinquième session
Point 20 b) de l'ordre du jour

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME POUR LA DECENNIE DE LA LUTTE
CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION RACIALE

Suède : projet de résolution

La Commission des droits de l'homme,

Tenant compte de la déclaration de la représentante de l'Inde concernant les affronts et les épreuves subis par les immigrants non blancs du fait du traitement que leur imposent les autorités d'immigration concernées,

Ayant entendu les déclarations faites à ce sujet par d'autres pays,

Prenant note de la déclaration du représentant du Royaume-Uni sur la question,

Se déclare profondément préoccupée par les problèmes mis en évidence par les déclarations susmentionnées;

Prend note du fait que les gouvernements de l'Inde et du Royaume-Uni sont disposés à procéder immédiatement à un échange de renseignements et de données de fait afin que la situation puisse être clarifiée et résolue;

Exprime l'espoir qu'une issue satisfaisante sera portée à la connaissance de la Commission à sa trente-sixième session.